

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 21.01.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de janvier à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt et un janvier deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Annick MARTZ KOERNER, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Grégory RICHERT – Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Madame Béatrice BULOUE donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER
Madame Lydie MOUGEL donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT
Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Julie LINGELSER
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI

Le quorum étant atteint, Madame Annick MARTZ-KOERNER, 1^{ère} Adjointe au Maire, ouvre la séance

Le Maire :

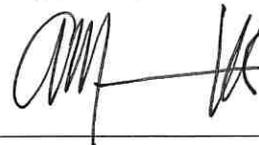
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 10 février 2025

Publié sur le site internet de la commune le 10 février 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE

p.d. Annick MARTZ-KOERNER



3. Débat d'Orientations Budgétaires en vue de l'adoption du Budget Primitif 2025

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 6
dont 6 avec procuration

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape substantielle dans l'élaboration du budget primitif d'une collectivité territoriale.

Avec l'adoption par la commune de Mundolsheim de la nomenclature M57, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, conformément à l'article L 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le DOB s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération qui présente le contexte économique global, la situation financière de la commune, les hypothèses retenues pour la construction du budget, les engagements pluriannuels envisagés et la structure de la dette de l'année 2025.

M. Kurt, adjoint au Maire, présente le rapport d'orientation budgétaire.

M. Jean-Charles Willm revient sur les travaux de cours d'école et de rénovation énergétique du groupe scolaire Leclerc. Il souhaite savoir si les travaux commenceront en 2025, leur montant et leur phasage. Mme Annick Martz-Koerner, 1^{ère} adjointe, indique que sont prévues à ce stade 3 tranches de travaux pour un montant global de 5 millions d'euros. M. Willm demande à avoir le détail du projet et ne comprend pas comment a été déterminé ce budget. Il lui est proposé de prendre connaissance de l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

M. Philippe Roser demande ce qu'il en est de l'entretien du patrimoine vieillissant car il ne voit pas cet item dans les orientations budgétaires. M. Serge Kurt, Adjoint, précise que l'action sur le patrimoine vieillissant s'articule autour de deux leviers :

*- la réduction du périmètre du patrimoine bâti au travers de cessions,
- des travaux de rénovation d'ampleur (écoles Leclerc) ou plus modestes comme les réfections de toiture réalisées en 2024 (tennis, centre culturel, gîte). La commune s'attache à agir de manière globale et cohérente avec les audits et diagnostics énergétiques réalisés en amont des travaux.*

M. Henri Becker remarque que les charges de personnel, tout comme les recettes fiscales, sont en moyenne supérieures de 40 % à la moyenne de la strate. M. Serge Kurt, Adjoint, lui indique que cela s'explique par la gestion en régie de l'ensemble des services. Mme Annick Martz-Koerner, 1^{ère} adjointe, observe également que la valeur locative et les ressources des habitants de Mundolsheim sont également supérieures à la moyenne de la strate. M. Becker préconise une baisse du taux d'imposition et de trouver des sources d'économies pour compenser cette baisse de recettes. M. Nicolas Schmitt, Adjoint, précise que les services sont déjà grandement sensibilisés aux réductions de coûts.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires et en avoir débattu PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025

NE DONNE PAS LIEU A VOTE

Mundolsheim, le 10 février 2025

Le Maire,
Par délégation



Annick MARTZ-KOERNER
1^{ère} Adjointe au Maire

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI

